

## CERTIFICAT MEDICAL FICHE A

Non contre indication à la pratique du Volley Ball jusqu'à 35 ans et Simple Surclassement

Je soussigné (e), examiné :	Doct	eur en médecine, certifie avoir
NOM	; PRENOM.	
Né ( e ) le :/	/ Numéro de licence : \	_\_\_\
Nom du Club :		
et certifie que son état ne pré	esente pas de contre-indication à :	
□ la pratiqu □ la pratiqu	e du Volley-Ball, y compris en compe e du Beach Volley, y compris en con e du Volley Assis, y compris en com e du Volley Sourd, y compris en com	npétition. pétition
I	Fait à	, Le
Signature et cachet du médecin examinateur :		
SIMPLE SURCLASSEMENT		
apte à pratiquer dans les co	atteste que mpétitions des catégories d'âge néces fixées par les Règlements Fédéraux).	
Fait le :	Signature et cachet o	du médecin examinateur :
renouvellement triennal, le lice et attester que chacune des ru pas le cas, le licencié devra fo présent certificat, est valable 1		nseigner un questionnaire de santé a une réponse négative. Si ce n'est Pour le Simple Surclassement, le
Pensez à signaler à votre médecin	que vous pratiquez du sport en compétition	n et que tout traitement prescrit peut être

inscrit sur la liste des produits et dispositifs interdits de l'A.F.L.D. (Agence Française du Lutte contre le Dopage

www.afld.fr) et nécessiter une demande d'A.U.T. (Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques)

## CERTIFICAT à faire remplir par un Docteur en Médecine

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball et/ou du Beach Volley et/ou Para Volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

## Par l'interrogatoire :

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN).

- 2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)
- La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandé) :
  - 1. Dés la première licence et tous les 3 ans de 12 ans à 20 ans.
  - 2. Tous les 5 ans de 21 à 35 ans.
- après 35 ans (utiliser la fiche médicale Sénior +).
- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.
- De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.

Tout joueur licencié FFVB est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site <u>www.afld.fr</u>.